



LA VILLE DE NEUCHÂTEL COMMUNIQUE

Aux représentant-e-s des médias

Un logo unique pour les taxis de la ville

Les concessionnaires de taxis en ville de Neuchâtel ont choisi d'arborer un logo unifié sur leurs véhicules. L'objectif est de gagner en visibilité auprès de leur clientèle. C'est aussi le symbole d'une volonté de marquer une unité entre les 14 entreprises reconnues par la Ville et qui offrent au quotidien un service au public complémentaire aux transports publics et privés.

A Neuchâtel, les 14 compagnies de taxis qui disposent d'une concession sur le territoire de la commune (*voir la liste sur le [site de la Ville](#)*) se sont mis d'accord sur le choix d'un logo commun. Celui-ci leur offre désormais une visibilité auprès de leur clientèle et démontre une volonté de leur part de faire front commun face aux défis quotidiens de leur profession. Dès à présent, leurs clients pourront reconnaître un taxi agréé par la Ville grâce à un logo unique collé sur le pare-brise de quelque 65 véhicules.

La réglementation communale sur les taxis précise en effet que seuls les taxis disposant d'une concession peuvent embarquer des clients sur le territoire de la ville. Les taxis d'autres communes, cantons ou de France voisine peuvent bien entendu déposer leurs clients à Neuchâtel, mais n'ont en principe pas le droit d'en prendre de nouveaux sauf s'ils ont été commandés à l'avance. Cette réglementation, qui date de 1999, sera amenée à évoluer avec la création de la nouvelle commune de Neuchâtel dès 2021, dans le contexte aussi de l'évolution de la législation fédérale et de l'essor de nouveaux concepts de transports individuels.

La conseillère communale en charge de la sécurité, Violaine Blétry-de Montmollin, se réjouit de ce que les concessionnaires manifestent ainsi leur volonté de s'unir pour faire face aux défis de la profession, et souligne que « *les taxis assurent un service au public complémentaire aux transports publics et privés, ils sont un maillon important de la mobilité et nous devons apporter notre contribution afin d'assurer la meilleure transition possible avec la future commune* ».

Neuchâtel, le 14 janvier 2020

Direction de la sécurité

Renseignements complémentaires :

Violaine Blétry-de Montmollin, conseillère communale, directrice de la sécurité,

violaine.bletry-demontmollin@ne.ch, 032 717 72 03

Nancy Kaenel Rossel, présidente de la commission paritaire des taxis, nancy.kaenel-rossel@ne.ch, 032 717 72 02